



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumeaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – CONCLUSION D'UN BAIL avec le ministère de l'intérieur

Le Président,

Vu le décret 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines attributions ;

Vu la délibération du 26 septembre 2019 lançant le projet de construction d'une gendarmerie intercommunale à Vergt et autorisant le Président à signer le contrat de bail avec le ministère de l'intérieur ;

Vu le projet de bail proposé par le Ministère de l'intérieur le 9 octobre 2024 ;

DECIDE

Article 1er : de signer le projet de bail présenté en annexe

Fait à Périgueux, le 23 OCT. 2024

Affiché le : 23 OCT. 2024

Le Président
Jacques AUZOU